

A

**CONVOCAZIONE DU  
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et aux Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et du 1<sup>er</sup> avril 2021 organisant jusqu'au 30 septembre 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **mardi 28 septembre 2021 à 20h00** au **Complexe Sportif, rue du Petit-Bois à Anhee**.  
L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

**ORDRE DU JOUR :**

*Première – deuxième – troisième convocation.*

**En séance publique :**

Code de la Démocratie Locale et de  
la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article 1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° La Terrienne du Crédit Social S.C.-désignation de délégués communaux : décisions
- 4° Fabrique d'église de Denée-compte 2020 : approbation
- 5° Fabrique d'église de Bioul-modification budgétaire n°2/2021 : approbation
- 6° Fabrique d'église d'Anhee-budget 2022 : approbation
- 7° Fabrique d'église d'Annevoie-budget 2022 : approbation
- 8° Fabrique d'église de Bioul-budget 2022 : approbation
- 9° Fabrique d'église de Haut-Le-Wastia-budget 2022 : approbation
- 10° Fabrique d'église de Maredret-budget 2022 : approbation
- 11° Fabrique d'église de Sosoye-budget 2022 : approbation
- 12° Fabrique d'église de Warnant-budget 2022 : approbation
- 13° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 14° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 15° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 16° Halte nautique Annevoie-Rouillon-concession particulière avec la Région wallonne-garantie bancaire : décisions
- 17° Mise à disposition d'un immeuble communal sis rue de la Cour, n°17/1 à Maredret : décisions
- 18° Achat de caméras de surveillance amovibles et accessoires dans le cadre de l'amélioration de la propreté publique-marché public : décisions
- 19° Entretien et amélioration des voiries communales 2021-marché public : décisions
- 20° Fondation Cyrys-rénovation énergétique du bâti existant 2019-2022-proposition de partenariat-convention : décisions

**A huis clos :**

- 21° Mise en disponibilité par défaut d'emploi et réaffectation temporaire d'une maîtresse de psychomotricité : décisions
- 22° Mise en disponibilité par défaut d'emploi et réaffectation temporaire d'une institutrice maternelle : décisions
- 23° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Françoise Septor

Luc Piette.

